



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

candidats

Question écrite n° 34984

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les préoccupations des élus consulaires suite à la disposition adoptée par la majorité actuelle de l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi sur le cumul des mandats visant à interdire à un membre du bureau d'une chambre consulaire de siéger dans un conseil municipal, un conseil général et un conseil régional. Or, dans la mesure où les chambres d'agriculture, les chambres des métiers, les chambres de commerce et d'industrie ont pour but de cumuler, dans son principe même, des missions de service public et une mission de représentation des secteurs économiques, l'incompatibilité envisagée à l'égard des chambres consulaires et d'agriculture est critiquable en termes constitutionnels tant au regard du principe d'égalité devant la loi que du principe de liberté ou encore de proportionnalité. C'est pourquoi il lui demande de préciser les mesures qu'il entend prendre de manière à remédier à ce problème, notamment à l'occasion de la troisième lecture à l'Assemblée du texte relatif au cumul des mandats.

Texte de la réponse

Les dispositions évoquées par l'honorable parlementaire ont été introduites par voie d'amendement dans les projets de loi organique et de loi ordinaire relatifs au cumul des mandats électoraux et fonctions électives par l'Assemblée nationale en première lecture. Maintenues en seconde lecture après que le Sénat en eut refusé l'adoption, ces amendements devraient faire l'objet d'une nouvelle discussion lors de l'actuelle session parlementaire. Sur ce point, le Gouvernement s'en est remis constamment à la sagesse de la représentation nationale qu'il avait appelée à un débat libre et approfondi.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34984

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1999, page 5466

Réponse publiée le : 13 décembre 1999, page 7168